

GT 10 du 6 novembre 2014. (suite)

Vos questions...

Le GT10
sur le site du SNPI
▶ [cliquez ici...](#)

Vous avez été nombreux à nous questionner suite à la récente lettre d'informations du 6 novembre sur le GT10 ? Quelques éléments de réponse...

Évidemment, ces réponses se basent sur l'état actuel des discussions, elles ne pourront devenir définitives qu'une fois que la « fiche métier » sera validée par la ministre et que les textes d'application seront en œuvre. Mais quand le cabinet avance une mesure, ce n'est pas sans avoir pris quelques garanties sur son effectivité!

Combien d'IEN seront concernés?

L'objectif est de promouvoir jusqu'à une centaine d'IEN par an, mais ce sera progressif. Les hypothèses retenues permettent de fixer ce que serait l'échéance 2017 : 91 promotions.

Quand cela commencera-t-il?

Dès 2015 avec 81 promotions. Nous avons demandé que les textes qui sortiront courant 2015 soient rétroactifs et prennent en compte la situation des IEN au 01/01/2015.

Quelles seront les conditions pour atteindre cette HeB?

Deux voies d'accès possibles :

- Être depuis 4 ans au 8ème échelon de la HC
- Avoir été détaché 4 ans dans un emploi fonc-

tionnel doté de la HeB.

Pour les IEN, cette seconde voie d'accès concerne essentiellement les IENA.

[En quoi cette situation est plus satisfaisante que les annonces précédentes qui avaient déjà évoqué un accès à la HeB?](#)

Parce que l'accès se fait comme pour un avancement de grade et donc concerne tous les IEN. C'était la volonté du SNPI-FSU en opposition à des mesures qui visaient une minorité concernée par les emplois fonctionnels.

[Pourquoi ne pas avoir obtenu d'indemnitaire?](#)

Ce n'est pas faute de l'avoir revendiqué haut et fort cependant! Nous ne cesserons de répéter que compte-tenu de la baisse de notre pouvoir d'achat, il est légitime que nous puissions bénéficier d'une revalorisation indemnitaire. Nous ne renoncerons pas à cette revendication.

[Est-ce qu'il n'aurait pas été plus juste d'obtenir un accès plus rapide à la HC?](#)

Nous l'avons revendiqué aussi. Mais le ministère, sur cette question, argumente des progrès permis les années précédentes par la suppression de la clause de mobilité et par le changement de mode de calcul du ratio.

Mais nos revendications sur l'accélération du déroulement de carrière sont inscrites dans nos mandats et restent évidemment à l'ordre du jour.

[Est-il légitime de privilégier des emplois particuliers par la création d'emplois fonctionnels?](#)

Le ministère a souhaité répondre à deux préoccupations : unifier le cadre de rémunération des personnels d'encadrement exerçant des fonctions particulières et maintenir une attractivité vers ces postes. De notre côté, nous avons régulièrement rappelé que l'immense majorité des inspecteurs aspirait à bien faire son travail sans forcément développer un projet de carrière et que l'institution avait besoin de ces cadres « de terrain ».

La dernière version de la proposition pose le principe d'une limitation de ce cadre fonctionnel à des fonctions précisément définies. C'est un progrès qui évitera que certains recteurs puissent jouer de cette voie pour des avancements reposant sur leur propre jugement et non sur des règles équitables.

[Concrètement pour les IENA?](#)

- un plafond indiciaire HeB
- un plafond indemnitaire à 16.350€

[Que penser des mesures concernant la mobilité entre corps d'inspection et de direction? Ne sont-elles pas la première étape de la fusion?](#)

Pour l'instant, non. La position du cabinet a été claire : « *Il n'y a pas* (il aurait du dire « *il n'y a plus* » car le projet a été réel) *de projet de fusion* ». Qu'en sera-t-il dans l'avenir? Personne ne peut encore le prédire et nous sommes prêts à nous opposer à la fusion!

Cependant les collègues inspecteurs qui ont le projet de devenir chef d'établissement apprécieront

une mobilité qui leur permettra désormais d'être accueilli dans le grade HC et de participer au mouvement dans les mêmes conditions que leurs collègues.

[Où en est-on de la question des missions?](#)



Nous avons obtenu qu'une nouvelle circulaire soit mise en chantier. Elle le sera dès que la fiche métier sera validée par la ministre. Bien sûr, vous serez informés de l'avancée de ces travaux dont nous pensons qu'il peuvent contribuer à limiter la dégradation de nos conditions de travail et à nous permettre de nous recentrer sur les missions « pédagogiques »

[Quel est la part du SNPI dans ces avancées?](#)

Il est clair que notre persistance à demander des mesures pour tous les inspecteurs, quand certaines organisations syndicales semblaient se contenter des mesures d'emploi fonctionnel, a été déterminante pour obtenir cette évolution.

De même, le récent courrier envoyé à la ministre pour l'alerter de la dégradation de nos conditions de travail a évidemment pesé.



| | | |
|---|--|---|
|  | <p>Lettre d'informations aux adhérents SNPI-FSU <i>parution bimensuelle</i></p> <p>SNPI-FSU 104 rue Romain Rolland 93260 Les Lilas Directeur de publication : Paul DEVIN</p> |   <p>Élections professionnelles 2014 Votez SNPI-FSU</p> |
|---|--|---|